

Pour une Pac renforcée qui soutient des filières durables

Les propositions de Jeunes Agriculteurs pour la PAC post-2020

Jeunes Agriculteurs déplore que la préparation de chaque nouvelle version de la Pac se réduise de plus en plus à une somme d'intérêts nationaux, voire régionaux ou sectoriels avec pour seul objectif quand vient la fin des négociations, le partage du gâteau. JA souhaite une Pac réellement commune et équitable pour tous, qui ne dresse pas les différents secteurs les uns contre les autres et favorise les démarches collectives. JA appelle à reconstruire une stratégie européenne qui soit cohérente, avec des objectifs communs. Viendra ensuite le temps de l'adaptation aux spécificités des territoires (en agissant sur les méthodes et en faisant confiance aux agriculteurs). Cette stratégie doit être au service d'un accès à l'alimentation pour tous en accompagnant la mise en place d'une réelle stratégie de développement. La pérennité des exploitations agricoles dans les territoires doit s'appuyer sur des filières organisées et structurées pour des producteurs sécurisés et protégés, mais aussi en phase avec la diversité des demandes. C'est l'ambition que JA porte, et qui a par ailleurs été au cœur des Etats généraux de l'alimentation qui viennent de s'achever en France.

En parallèle de la Pac, JA prône une harmonisation et une stabilité européenne des normes sociales, fiscales et environnementales en commençant par celles qui concernent l'agriculture.

Si la Pac a pu fournir des éléments de stabilité par le passé, elle atteint aujourd'hui ses limites : les marchés, dont la PAC s'est désintéressée, se libéralisent, les crises se succèdent et se ressemblent, et les outils en place ne semblent pas permettre aux agriculteurs ni de les éviter, ni d'y faire face. Les paiements découplés, constituant la part la plus importante du budget actuel de la Pac ne répondent pas à l'enjeu de sécurisation du revenu et n'apportent pas à l'agriculteur plus de visibilité, et la Pac se révèle finalement incapable de fournir aux agriculteurs et aux filières des outils qui permettent de se structurer, de capter les signaux des différents marchés, et de les aider à ajuster leur production par rapport à la demande.

Sur un plan démographique, nous constatons une baisse constante du nombre d'agriculteurs, et un vieillissement de la population agricole : seulement 6,5 % des agriculteurs ont moins de 35 ans en Europe. Par ailleurs, l'accès au foncier agricole, aux capitaux est de plus en plus difficile. Là encore, les paiements découplés, ne constituant pas vraiment une politique, ne répondent pas aux enjeux et ont créé des situations de rentes pour des propriétaires ou des investisseurs extérieurs et les faibles retraites agricoles conduisent les retraités à conserver leurs terres pour bénéficier des aides. Par ailleurs, ce mode de distribution des aides conduit aussi à la concentration des exploitations et donc à des difficultés de transmission. Ces différents éléments empêchent la libération de foncier pour les jeunes et sont un obstacle au développement d'une agriculture basée sur des exploitations de type familial, viables, vivables, transmissibles et créatrices de valeur.

Nous voulons mettre fin aux situations de rente et à la spirale descendante du nombre de d'agriculteurs et de la valeur créée et se projeter vers une politique d'actions mises en œuvre par les agricultrices et agriculteurs actifs, une Pac au budget sécurisé et ambitieux mais flexible qui doit accompagner un

modèle d'agriculture qui doit rester familial pour une prise en compte plus adaptée des problématiques économiques, sociales et environnementales.

La dernière réforme a introduit le verdissement et fait de la protection des ressources naturelles et de la biodiversité une priorité. Si nous partageons les objectifs, les méthodes mises en œuvre pour les atteindre nous paraissent aujourd'hui déconnectées des réalités du terrain. La durabilité au sens large (écologique, sociale, économique) est une caractéristique intrinsèque aux exploitations familiales, car le principe même de transmission de l'outil de production, conduit l'exploitant à préserver son environnement économique, social et environnemental. L'agriculteur et les actions qu'il met en œuvre dans ses territoires et ses filières doivent être au cœur des dispositifs visant à protéger l'environnement. Force est de constater qu'aujourd'hui, les mesures mises en place s'appuient systématiquement sur des obligations de moyens qui doivent avant tout être facile à contrôler partout au détriment de la prise en compte de la diversité des territoires et de l'innovation.

La prochaine réforme de la Pac doit garantir la sécurité alimentaire. Pour y parvenir, elle doit favoriser le développement et la mise en place de filières alimentaires structurées et durable dotées de stratégies :

- **Pour maintenir des agriculteurs nombreux et accompagner le développement d'exploitations de type familial viables, vivables et transmissibles sur tous les territoires;**
- **Pour accompagner l'orientation de ces filières vers davantage de création et de partage de valeur ;**
- **Pour sécuriser le revenu des agriculteurs face aux aléas climatiques, sanitaires économiques et renforcer la résilience des exploitations ;**
- **Pour construire un nouveau pacte alimentaire avec les citoyens européens préservant la sécurité alimentaire, prenant en compte les ressources naturelles, et maîtrisant les impacts environnementaux de l'agriculture.**

Parce que nous croyons en l'Europe, parce que nous croyons en l'agriculture, nous faisons les propositions suivantes pour la Pac post 2020.

Pour une PAC qui maintienne des agriculteurs nombreux et accompagne le développement d'exploitations de type familial, viables, vivables et transmissibles sur tous les territoires, nous demandons :

- Que le renouvellement des générations soit défini comme la première des priorités à travers **la mise en place d'une politique d'installation européenne** (obligatoire dans tous les Etats membres) :
 - o L'ensemble des dispositifs communs aux agriculteurs devront intégrer les spécificités jeunes : **majoration de tous les soutiens pour les jeunes, prise en charge complète des dispositifs assurantiels**, priorités d'accès aux mesures d'investissement
 - o Favoriser les jeunes ne devra plus être considéré comme une discrimination.
- Que l'Union Européenne élabore **une définition de l'agriculteur actif** (adaptable dans chacun des états membres) basée sur l'acte de production, des critères de revenu, de gouvernance de l'exploitation, de temps de travail et dont les retraités seront exclus, et ce dans l'objectif de :
 - o **Favoriser l'accès au foncier** en limitant les situations de rente.
 - o **Cibler les aides sur les agriculteurs** présents effectivement sur les territoires ruraux, ce qui permettra aussi de les légitimer auprès des citoyens.
 - o A partir d'un certain âge, **conditionner le maintien des aides à un projet de transmission**, y compris pour les parts détenues en société.

- Que l'union européenne **soutienne le développement de l'agriculture de groupe** et reconnaisse les jeunes et plus largement les agriculteurs qui choisissent cette voie au même titre que tous les autres (transparence des actifs dans les sociétés).
- Que la part de soutiens indifférenciés (paiements découplés) qui subsistera ne soit pas distribuée sur une base uniquement surfacique mais intègre le nombre d'actifs, encourageant ainsi le maintien de chefs d'exploitations nombreux (travaillant individuellement ou collectivement).

Pour une Pac qui accompagne l'orientation de ces filières vers davantage de création et de partage de valeur, nous demandons :

La mise en place de **soutiens ciblés comme outil de développement des filières** : L'Europe doit considérer les soutiens ciblés comme un outil essentiel dans l'accompagnement des agriculteurs à construire des filières organisées et durables et non pas simplement comme un outil de maintien des productions en difficulté. Nous voulons la mise en place de soutiens :

- qui répondent aux enjeux du renouvellement des générations en **accordant une majoration systématique pour les jeunes agriculteurs** et en ciblant des jeunes qui s'installent dans des filières qui se sont fixé des objectifs d'augmentation de production (aide à la création d'un nouvel atelier, orientation à l'installation)
- qui **répondent à des objectifs de filières ambitieux**, travaillés avec l'ensemble des acteurs,
- qui agissent comme **leviers pour le développement via des conditions d'accès à ces soutiens** (pour regrouper l'offre ; pour différencier un produit via des engagements environnementaux et territoriaux ; pour développer les relations inter filières ; pour développer de la contractualisation, etc.)
- qui peuvent prendre la forme **d'aides couplées** à destination des agriculteurs ou de renforcement des **aides à l'investissement** dans les exploitations agricoles et les filières.

Pour une Pac qui sécurise le revenu des agriculteurs face aux aléas climatiques, sanitaires et économiques et qui renforce la résilience des exploitations, nous demandons :

Le développement d'une complémentarité d'outils de gestion des risques plus efficaces pour sécuriser le revenu des agriculteurs, financés par une réorientation progressive du budget actuel des aides découplées, tout en conservant un soutien de base, à travers :

- La mise en place de nouveaux outils de gestions des risques climatiques, sanitaires et économique (et le renforcement de ceux qui existent) fortement incitatifs associant des mécanismes publics et privés et devant sécuriser et préserver la capacité d'entreprendre des agriculteurs :
 - o **Le renforcement des outils assurantiels** mieux subventionnés, adaptés aux spécificités des territoires et attractifs pour le maximum d'agriculteurs (taux de franchise et seuil de déclenchement abaissé), qui interviennent en cas de perte de rendements et d'impacts sur la qualité ;
 - o **La création de fonds de mutualisation nationaux**, appuyés sur des fonds sectoriels (sur le modèle de ce qui est déjà possible sur le plan sanitaire à l'image du FMSE en France), gouverné par la profession agricole, et cofinancé à 35% par la filière et 65% par les pouvoirs publics. Cette solution permettrait dans l'immédiat de sécuriser la marge ;
Les fonds de mutualisation devront être abondés non pas seulement par les agriculteurs mais par l'ensemble des maillons des filières et du territoire. Le développement de fonds de mutualisation transversaux devra être privilégié afin de mutualiser la prise de risque et d'éviter de faire peser sur une seule filière la gestion de ses risques.

- En cas de risque lié à une forte volatilité des marchés, **la mise en place d'un dispositif contra-cyclique** entièrement financé par des fonds européens flexibles d'une année à l'autre, et associé à des outils de régulation des marchés et d'anticipation et de gestion des crises. Dès que les prix baissent en-deçà d'un certain seuil, une aide contra-cyclique devra apporter un soutien financier direct afin de compenser la perte de revenu.
- Pour les jeunes, **une prise en charge avantageuse** des dispositifs de gestion des risques pendant les 10 premières années de l'installation.
- Un contrôle par des instances publiques de ces outils contracycliques et assurantiels devra être mis en place.

Pour une Pac qui construise un nouveau pacte alimentaire avec les citoyens européens préservant la sécurité alimentaire, prenant en compte les ressources naturelles, et maîtrisant les impacts environnementaux de l'agriculture, nous demandons :

- La mise en place d'un grand plan d'investissement pour l'innovation pour :
 - **Intensifier la politique de recherche et de développement** à l'échelle européenne
 - **Accompagner, favoriser et financer l'innovation** sur les exploitations agricoles notamment en termes de lutte contre le réchauffement climatique et de stockage de matière organique dans les sols agricoles ;
 - Développer des **énergies renouvelables** sur les exploitations ;
 - **Favoriser l'expérimentation** de pratiques innovantes en matière d'environnement ;
- La mise en place d'une politique de protection des ressources, via des dispositifs contractuels basée sur des objectifs de résultats et associant les compétences des agriculteurs. Il est indispensable de :
 - Définir un cadre en **fixant des objectifs de résultats mesurables** répondant à des enjeux pertinents et cohérents. Il est nécessaire de **définir des grands axes européens**, déclinés en **objectifs nationaux ou régionaux**, et d'en **mesurer les résultats à l'échelle de l'exploitation** si c'est possible. Dans le cas contraire, les résultats devront être mesurés à l'échelle territoriale, en s'appuyant sur des **obligations de moyens mis en œuvre par les exploitants** agricoles pour y parvenir.
 - **Définir des objectifs prioritaires** comme la préservation de la biodiversité, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, (via par exemple l'amélioration de la qualité des sols, le stockage du carbone, etc.) ;
 - **Favoriser des groupes d'échanges** entre agriculteurs pour capitaliser sur les bonnes pratiques et s'appuyer sur ces collectifs pour une évaluation participative des résultats ;
 - Mettre en place, par des démarches en particulier collectives, **une rémunération des services environnementaux** en faveur de l'environnement, par une contractualisation impliquant acteurs privés et publics ;
 - Mettre en place **une aide de base rémunérant les services écosystémiques** des exploitations.
- La **prise en compte spécifique des territoires difficiles** via le maintien de soutiens compensatoires visant à préserver une activité économique agricole dans tous les territoires, intégrant des critères de productivité et de nombre d'actifs ;
- Le **traitement différencié des questions agricoles** dans les négociations commerciales internationales (traités de libres échange bilatéraux, organisation mondiale du commerce)
- Une **cohérence** entre les politiques agricole, commerciale et de développement international.